

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » : Capitaine Alain Freise
Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 078 613 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

ÉDITORIAL

La réforme est sous toit : vive la nouvelle SVO !

■ Lt-col EMG Gérald Vernez¹



Les décisions prises par l'Assemblée générale du 31 janvier dernier sont une étape importante de la réforme de la SVO. Depuis les premières réflexions entamées en 2001, jusqu'à l'approbation des nouveaux statuts, la SVO aura fait preuve d'une belle vitalité. Nous voilà donc prêts à transformer le projet accepté en 2003 par l'Assemblée générale. Qu'est-ce qui va donc concrètement se passer pour chaque membre ?

– Le projet de statuts soumis à l'Assemblée générale 2004 a

été accepté avec des modifications mineures. Le document final sera disponible dès que la Société suisse des officiers (SSO) l'aura entériné.

– D'ici à mi-mai environ :

■ Les comités des actuels Groupements convoqueront leurs membres pour une Assemblée générale de dissolution. Ces manifestations permettront de prendre congé de l'ancienne organisation dans l'ordre et l'honneur. Que soient d'ores et déjà remerciés les membres de ces comités pour le travail accompli, tant dans la conduite courante des affaires qu'au profit de la réforme.

■ Les comités provisoires des nouveaux Groupements² convoqueront les membres domiciliés dans leur secteur³ de responsabilité pour une assemblée constitutive. Avec la nomination de comités définitifs, ces nouveaux Groupements pourront donc commencer à exister dès le 1^{er} juillet.

– Pour assurer la continuité, les anciens comités sont chargés de conduire les activités jusqu'à fin juin, alors que les nouveaux comités reprendront le flambeau dès l'automne après avoir mis au point leur programme durant l'été.

– Durant l'automne 2004, en plus des premières activités régionales, la SVO organisera une première activité-phare en s'appuyant sur un des Groupements. Bien sûr, chaque officier vaudois réservera les 4 et 5 septembre 2004 pour aller au Meeting AIR 04 à Payerne où seront fêtés les 90 ans de notre armée de l'air et les 40 ans de la Patrouille suisse.

– S'agissant du bal des officiers, un groupe est déjà au travail pour raviver cette tradition et offrir aux membres de la SVO une soirée de grande qualité à la fin du printemps 2005.

Nous comptons sur la présence et l'engagement de chacun pour que vive la SVO !

¹ Vice-président de la SVO.

² A l'exception du groupement de Lausanne qui peut continuer sur sa lancée actuelle malgré la perte – toute relative – de membres suite au redécoupage. En effet, les statuts prévoient que :

– chaque membre peut participer à toutes les activités des autres Groupements ou peut, moyennant une cotisation complémentaire, être membre de n'importe quel autre Groupement en plus de celui où il est automatiquement affilié de par son domicile;

– tous les membres inscrits au Groupement de Lausanne au 31.01.04 et qui deviennent membres d'un autre Groupement, demeurent également membres du Groupement de Lausanne, celui-ci prenant à sa charge cette cotisation.

³ Conformément à la carte de la brochure d'accompagnement de la convocation à l'Assemblée générale.

Nouvelles autorités fédérales... nouvelle politique de sécurité?

■ Col Denis Froidevaux



La nouvelle distribution des sièges aux Chambres fédérales, la fin de la formule magique, qui n'avait de magique que son appellation, l'arrivée du second conseiller fédéral UDC, la prise de fonction du nouveau et premier chef de l'armée sont-ils autant de facteurs positifs à l'évolution de notre politique et système de sécurité?

Ni oui ni non, bien au contraire, comme on aime à le dire dans ce bon canton de Vaud!

Pourtant n'en déplaise à une certaine frange de la classe politique, le message donné par une proportion importante des électeurs au travers du vote UDC, doit plus que probablement contenir quelques signaux relatifs à notre sécurité ou plutôt à notre insécurité.

Dès lors, le Conseil fédéral, respectivement les Chambres fédérales, seraient bien inspirés en saisissant l'opportunité de moderniser notre système de sécurité, de mener à terme les projets de réforme tels qu'USIS par exemple (réforme de l'organisa-

tion de la sécurité intérieure), mais aussi d'appliquer et faire appliquer (enfin) le cadre légal tel que le souverain l'a souhaité, ceci avec plus de fermeté et de rigueur.

Sur un plan structurel, il est une mesure qui devra absolument être concrétisée au cours de cette législature, celle visant à la création d'un Département fédéral de la sécurité.

Ce Département, qui devrait regrouper entre autres les forces militaires, le Corps des gardes-frontière, une partie de la police judiciaire fédérale, les services de renseignements idoines ainsi que la protection de la population, aurait la responsabilité du processus «sécurité intérieure» au niveau fédéral, et coordonnerait les actions lorsque celles-ci dépassent les limites des régions (niveau Concordat, de police). Bien entendu il assurerait notre politique de sécurité extérieure.

Synergies entre Confédération et cantons, amélioration de l'efficience, économies d'échelle et financières, simplification dans la conduite, concentration des compétences, amélioration de l'exploitation et de la circulation du renseignement, lisibilité externe renforcée, bref tout milite en faveur d'une solution de ce type sauf peut-être un paramètre, certes non négligeable, à savoir celui de la concentration du pouvoir.

Et c'est, sur ce terrain, que l'on va voir surgir du bois les fidèles défenseurs du fédéralisme, de l'autonomie des cantons, voire les défenseurs de l'autonomie communale, renforcés par une partie de la gauche qui va crier au loup, à la mise en place d'un Etat sécuritaire, d'une dérive dangereuse vers un Etat policier et que sais-je encore ?

Pourtant... si l'on tient compte, sur un plan intérieur, des réalités liées à l'évolution des risques et menaces, à savoir l'inquiétante évolution des délits, tant qualitative que quantitative, l'effondrement des ressources financières, l'augmentation constante de la demande sociale en matière de sécurité, chacun admettra l'existence du problème. Soit on réforme pendant qu'il en est temps, soit l'histoire nous rattrapera.

Dès lors, pour autant que l'on respecte le fédéralisme dans ce qu'il a d'efficient, à savoir de produire la prestation au niveau le plus proche possible de sa zone d'influence, pour autant que les zones décisionnelles soient respectées, je suis intimement convaincu que c'est la direction à prendre, celle de la simplification, de la concentration, des synergies.

Nous n'avons plus le choix. Nous devons réactualiser notre manière de penser notre sécurité, réformer nos structures du niveau communal jusqu'au niveau fédéral, nous devons voir la réalité en face... Notre systè-



me de sécurité actuel est un système qui fonctionne seulement par beau temps, et la gestion de la sécurité c'est par définition justement pas le beau temps...

Aurons-nous le courage de lâcher prise et de voir les réali-

tés, les nécessités du changement en face? A voir les difficultés que rencontrent actuellement les projets de changements intra-cantonaux, comme par exemple Vaud-Berne-Neuchâtel, à voir notre incapacité à nous attaquer à nos vaches sa-

crées, à nos mythes, j'émets de sérieux doutes.

Et pourtant on pourrait faire mieux, beaucoup mieux, et pour moins cher... beaucoup moins cher et ce dans l'intérêt des habitants de ce pays.

AGENDA

SSO-SVO

Avril 2004



Groupement de Lausanne

Samedi 1^{er} mai 2004: stand de Vernand, de 9h à 11h30: concours individuel à 25 et 50 m, CSG 50 m.

Samedi 15 mai 2004: stand de Vernand, de 9h à 11h30: entraînement, tir au carnet et tir militaire 25 et 50 m.

Mercredi 2 juin et vendredi 4 juin: stand de Vernand, de 14h à 18h: tir en campagne préalable.

Samedi 5 juin: stand de Vernand, de 8h à 17h: tir en campagne.

Pour de plus amples informations, prière de contacter la présidente du Groupement: major Dominique Koeppl, 021/652 88 58, e-mail: reconet@bluewin.ch

Groupement de la région Morgienne

27 mai 2004, 17h: tir d'entraînement du TIGR, soirée récréative à Bière.

CENTRE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE MILITAIRES

Programme du 1^{er} semestre

Cours N° 4: 29 avril 2004 à 18 h 30: «Les religions et la notion de guerre juste» (M. Antoine SCHUELE, collaborateur scientifique du CHPM).

Cours N° 5: 13 mai 2004 à 18 h 30: «La bataille d'Alger: le rôle de l'armée dans la lutte antiterroriste» (M. Jean-Michel CONTINO).

Cours N° 6: 27 mai 2004 à 18 h 30: «L'entreprise militaire privée: une nouvelle façon de faire la guerre? Enjeux et perspectives» (cap Pierre STREIT, adjoint au directeur scientifique du CHPM).

Cours N° 7: 17 juin à 18 h 30: «L'armée nouvelle – Concepts prospectifs» (maj EMG Ludovic MONNERAT).

Pour tous renseignements: chpm-pully@bluewin.ch